

CNIL- Fichiers illégaux

Par **Néophyte**, le **24/11/2008 à 09:38**

Bonjour,

Un salarié découvre un fichier illegal au sein de l'entreprise, dans une base informatique.

Ce fichier, n'est absolument pas protégé puisqu'il a pu y accéder et contient des données a caractère personnel de personnes "tangères à l'entreprise . Nom, prénom, date de naissance, mais contient également des renseignements du style

consommateur de stupéfiants, antécédets judiciaires, personne sous tutelle, rmiste.....

je pense (non je suis sur) que ces faits sont constitutifs d'un délit, puisque d'une part de tels renseignements sont attentatoires au respect de la vie privée, 2° a CNIL ne délivrerait jamais une autoristaion pourun tel fichier et de plus les mesures de sécurité relatives au fichier contenant des données à caractère personnel ne sont pas respectées.

Comment le salarié peut il dénoncer ce genre de pratiques sans s'exposer à ce que vous imaginez de la part de son employeur par la suite?

Par **nicomando**, le **24/11/2008 à 09:45**

Par un appel anonyme à la CNIL,

Je bien sur je déconne mais allez voir :

[url:2rgln6e8]http://www.cnil.fr/index.php?id=30[/url:2rgln6e8]

Cela pourra vous renseigner sur la manière d'agir.

Par rapport à votre place dans la société cette dénonciation ne peut pas être un motif réel et sérieux de licenciement.